

ARCAM



## 7b1 – Molliau

### Développement d'un site stratégique mixte activités/logements en cours d'actualisation

#### ACTEURS PRINCIPAUX

##### Instances concernées pour la coordination :

- Commune de Morges
- Commune de Tolochenaz
- ARCAM
- Région Morges
- Canton

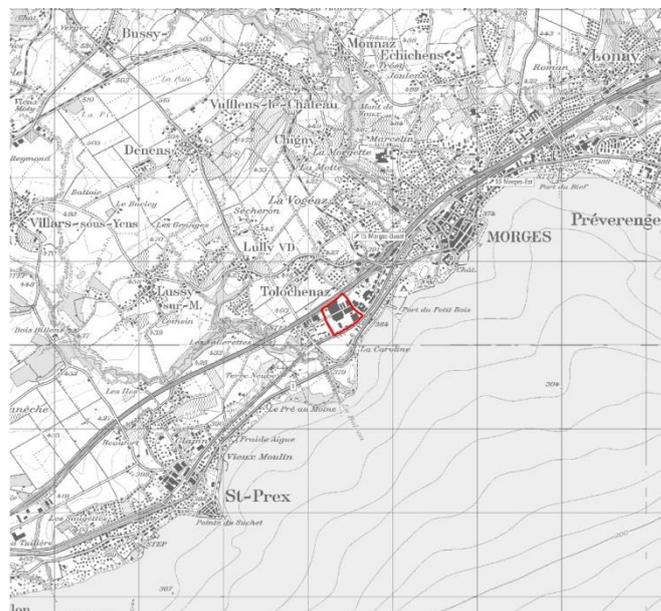
**Exemples d'entreprises :** Hôtel La Longeraie, Cabeltec SA, Centre commercial de la Gottaz, Medtronic SA, UVAVINS, Steiner SA

#### ACCESSIBILITE

**Desserte TP :** Site desservi par le BAM, les TPM et Car Postal.

**Desserte TIM :** Jonction autoroutière de Morges-Ouest.

#### LOCALISATION



#### CHIFFRES-CLES

##### ETAT ACTUEL

	(STATENT 2011)	408
<b>Emplois EPT</b>	(STATENT 2012)	380
	(STATENT 2013)	373
	(STATENT 2014)	372 (validation en cours)
<b>Entreprises</b>	(STATENT 2011)	21
	(STATENT 2012)	19
	(STATENT 2013)	20
	(STATENT 2014)	17 (validation en cours)
<b>Habitants</b>	(STATPOP 2010)	1
	(STATPOP 2011)	6
	(STATPOP 2012)	6
	(STATPOP 2013)	6
	(STATPOP 2014)	6
	(STATPOP 2015)	9
<b>Superficie dont ZIZA</b>	(2016)	13 ha
	Zone industrielle et/ou artisanale	Validation en cours

##### POTENTIELS DE DEVELOPPEMENT

données en cours de définition

#### PERIMETRE



## PROJET DE DEVELOPPEMENT

---

**Contexte et enjeux :** Situé entre le Vallon du Boiron et le centre-ville de Morges, le site comprend un vaste plateau industriel sur la commune de Tolochenaz appelé à s'urbaniser plus densément en y intégrant de la mixité. L'urbanisation de Morges Ouest se densifie également au nord de la jonction autoroutière, le long du tracé du BAM et du vallon du cours d'eau de la Morges, proposant des secteurs principalement résidentiels.

Le chantier 4 « Urbanisation et paysage » du Schéma directeur de la région Morgienne, piloté par Région Morges servira de référence pour les projets à venir. L'enjeu majeur est notamment une augmentation de plus de 100% de la population de Tolochenaz et l'amélioration de la desserte en transports publics, TPM et CFF, dont l'éventuelle réouverture de halte à Tolochenaz, liée à la réalisation de la 3<sup>ème</sup> voie ferroviaire ou la réalisation d'un métrocable (transport téléporté) ou autre axe fort des TP vers la gare de Morges. Des études test pour la reconversion urbaine du site industrielle de Tolochenaz (« Molliau ») ainsi que des études foncière et financières ont été réalisées en 2013 et 2014. La synthèse des études test a été traduite dans une fiche du Plan directeur. Le plan de quartier « Sud Village » (environ 2300 habitants et 500 emplois) est actuellement en cours d'examen préalable.

### Objectifs :

- Développer une mixité programmatique activités/logements (sociale et fonctionnelle.)
- Participer au développement nécessaire de l'agglomération Lausanne-Morges
- Garantir une mixité sociale et fonctionnelle
- Préserver et valoriser le patrimoine paysager et écologique
- Promouvoir la mobilité douce et les transports publics
- Rationaliser les transports individuels motorisés
- Tendre vers la plus grande autonomie énergétique possible en valorisant les ressources disponibles dans le périmètre du SDOM ou à sa proximité et en favorisant les synergies (concept énergétique) tout en concevant des formes de quartier et des bâtiments qui maximisent le bilan énergétique.
- Assurer la gestion rationnelle de l'eau et des déchets

### Problématique :

- Parvenir à la redéfinition du périmètre du site via le chantier 4 « urbanisation et paysage » piloté par Région Morges
- Priorisation des projets de développement urbain dans le cadre de la 4<sup>e</sup> adaptation du PDCn et du PALM 2016 et coordination avec l'adaptation du réseau TP à l'horizon 2030 (chantier 1 du SDRM)
- Maintien et relocalisation des entreprises situées dans le périmètre Sud-Village (Molliau)



Région morgienne, source : PALM 2012

## PLAN D'ACTIONS

Avril 2016

- Action finalisée et approuvée (date début – date fin)
- Action en cours non finalisée (date début)
- Action prévue (date de démarrage si connue)

Actions	Pilote	Remarques	Date
<b>Planification</b>			
Plan de quartier « Sud Village » (Molliau)	Tolochenaz		2015
Conventions commune/propriétaires PQ « Sud Village »	Tolochenaz	Equipement, LUP, etc.	2015
Finaliser les PPA Parc des sports, La Longeraie, Prairie-Nord/Eglantine	Morges		2012-13
Etude sur les zones industrielles et artisanales dans l'agglomération morgienne (phase 1 : diagnostic)	SDRM	Soutien cantonal LADE/LL	2015
Démarche qualitative et participative des espaces et équipements publics (DEEP)	COFIL	Soutien cantonal LADE/LL	2015
Etablir l'accord cadre, volet 2, pour la suite de la planification de la reconversion du site « Molliau »	COFIL		2014
Finaliser la synthèse des études test et la fiche « Molliau » du PDcom	COFIL/Cme		2013
Etudes test sur le secteur « Molliau » (Tolochenaz)	COFIL	Soutien cantonal LADE/LL	2013
Etudes PPP Piscine couverte Morges		Soutien financier cantonal et/ou fédéral*	
PPA Parc des sports, La Longeraie, Prairie-Nord/Eglantine			
Mandat de coordination entre le Chantier 4 de Région Morges et les projets de l'Ouest morgien		Soutien financier cantonal et/ou fédéral*	2012-13
Chantier 4 « Urbanisation et paysage », Région Morges			2011-13
Schéma directeur de l'Ouest morgiens (SDOM)		Urbaplan / non validé	2011
PPA En Bonjean		Adopté le 1 <sup>er</sup> juillet 2010	2010
Etude Transitec sur le contournement autoroutier			2009
Etude environnementale stratégique (EES)		CSD Ingénieurs Conseils	2006-07
Début d'élaboration d'un PDL		Abandonné au profit d'un SD	2001
Acquisition par la Commune de Morges des terrains de la moitié Nord de la Prairie grâce à un échange avec les terrains de l'Eglantine appartenant à la Commune			2001
<b>Réalisation</b>			
Mise en œuvre des espaces et équipements publics	Tolochenaz		2016-18
<b>Promotion / Gestion</b>			

Lien : <http://www.vd.ch/themes/economie/developpement-economique/economie-regionale/projets-cofinances/>

\* Aide à fonds perdu ou prêt sans intérêt alloués par le canton (et la Confédération dans certains cas) issu du décret des pôles (de 1996 à 2008), de la loi sur l'appui au développement économique ou de la loi sur le logement, ainsi que la loi sur la politique régionale dans les cas de cofinancement fédéral.